

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Subvention aux structures d'hébergement d'urgence - 3ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément à l'article L. 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF) modifié par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, art. 125 (V), toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale peut accéder, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.

Depuis plusieurs mois, les dispositifs d'accueil d'urgence du territoire sont à saturation. Ce manque de places au sein des structures d'hébergement fragilise notablement l'ensemble du système de mise à l'abri vers lequel les services sociaux du Département orientent habituellement les familles et les enfants dans le cadre de leurs missions de protection de l'enfance.

Dans la limite des compétences que lui confère le CASF, le Département propose de soutenir ces structures d'hébergement d'urgence du territoire portant les projets de développement de capacités d'hébergement à destination des femmes isolées sortant de maternité, ou familles monoparentales dont l'un des enfants est âgé de moins de trois ans.

Ce projet porté par le groupe SOS solidarités, propose sur la commune d'Arles, 3 places d'urgence en appartement individuel de type T3. Dans l'attente d'un relogement ou d'une orientation vers un dispositif de protection de l'enfance, cette structure a pour objectif de mettre à l'abri les publics ciblés et de proposer un accompagnement global, continu et individualisé, d'une durée initiale de 2 mois renouvelable 1 mois.

Durant la période initiale, une évaluation intermédiaire sera réalisée dès la fin du premier mois.

Le groupe SOS solidarités a sollicité le Département à hauteur de 50 000 € afin de soutenir leur projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL